



# L'OFFICIEL

## L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°26 du 23 Février 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

**La journée des capitaines U13 aura lieu  
le samedi 24 février  
sur les installations de Sainte Anastasie.**

**RV à 9H15 (fin du rassemblement 12h30).**

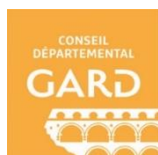


**1 joueur U13 par club.**

**Equipes inscrites : AS POULX. ES MARGUERITTES. ST BEUCAIRE. N. LASSALIEN. OL ALES EN CEVENNES. UZES Pont du Gard. SA CIGALOIS. BERNIS. EP VERGEZE. FC VAUVERT. ST JEAN DU PIN. US REGORDANE. US PUJAUT. Total 13 inscriptions.**



**abeille**  
ASSURANCES



**M** MONTI  
SPORT

**lozère**  
LE DÉPARTEMENT



## COMITE DE DIRECTION

### Procès-verbal n°4 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 21 Février 2024
À :	18h00 – Hotel CSuites à Nîmes
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes. Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN. M. Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC.
Absent excusé :	Mme. Stéphanie ALBEROLA, M. David MIDIONNE, Philippe MOREL. Dr. Jean-François CHAPPELLIER.
Assistent à la réunion :	Mr. Claude BOUILLET, Teddy GRAS, Nicolas RAINVILLE

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

#### Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°3 du 10.01.2024

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

#### Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**



## Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
12.01.2024	Nimes	Réception au Gazelec (Soirée Partenaires)
20.01.2024	Montpellier	Comité Directeur LFO
07.02.2024	Ribaute	Remise de distinctions à 3 dirigeants du club : Orlandini, Facon, El Bachiri
16.02.2024	Langlade	Remise de distinctions à M. Hours Gérard

## Courriers Clubs

### 553818 – VAL DE CEZE

- Remercie le District et M. Rochette pour les réunions organisées pour le développement du football dans le Gard-Lozère.

### 551504 – AVENIR FOOT LOZERE

- Nous transmettant leur calendrier annuel. *Noté*

## Diverses Correspondances

### Ligue de Football Occitanie :

- Nous informant des formations PPF interdistricts U13G (Secteur Est) à Marsillargues. *Noté*

### FFF - LFA :

- Nous adressant un courrier concernant les formations en visioconférence élaborées par la Direction de l'arbitrage, pour que les dirigeants de clubs qui le souhaite puissent devenir Arbitre de club ou Arbitre assistant de club. Des informations seront données à ce sujet après avis de la Commission des Arbitres.

### District de la Côte d'Opale :

- Nous remerciant de l'aide allouée aux clubs sinistrés (Inondations).

### CDOS :

- Nous invitant à l'Assemblée Générale le mardi 26 mars à 18h30. *Noté.*

### UNAF :

- [Gard-Lozère] Nous informant de l'Assemblée Générale programmée à Foissac le 23.02.2024. *Noté, remerciements.*
- [National] Nous transmettant leur newsletter de janvier 2024. *Noté, remerciements*

### SDJES 30 :

- Nous informant des modalités de cofinancement d'actions d'animation territorial en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. *Noté, remerciements. Information diffusée aux clubs.*



### Service Interministériel de Défense et de protection civile :

- Nous informant de la prochaine réunion de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) le mardi 12 mars 2024. *Noté.*

### Syndicat national de l'éducation physique SNEP-FSU du Gard :

- Nous invitant à assister à une table ronde à Nîmes le 27.03.2024 relatives aux installations sportives. *Noté.*

### **Démission au sein de la Commission de Surveillance des opérations électorales.**

Le Comité de Direction prend connaissance de démission au poste de Président de la Commission de de Surveillance des opérations électorales que M. Michel Quenin occupe et le remercie pour son efficace collaboration.

Le District en profite également pour souhaiter la bienvenue à M. Bernard Roussel qui occupera désormais le poste laissé vacant par M. Quenin.

### **Prochain Comité**

- A définir

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président,  
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,  
Damien JURADO

Le Président  
  
Francis ANJOLRAS  
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

  
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO



**COMMISSION APPEL**

### **Procès-verbal N°8 de la Commission d'Appel du District Gard-Lozère**

Réunion du : **Lundi 19 février 2024**  
A **19H00**

Présidence : **Mr Michel QUENIN**



**Présents :** Mad Bernadette FERCAK, Paulette SAINT-PIERRE  
Mrs Patrick CHAMP, Christophe CORBALAN, Georges MICHEL, André PEREL, Bernard ROUSSEL,  
Mohamed TSOURI

**Absents excusés :** Mrs Franck GIL, Alain MAZON

---

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'Art 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

---

*Conformément aux textes votés en Assemblée Générale du 02 juillet 2022.*

### **Article 17.1**

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (N° affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le NOM, prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

### **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

La commission approuve le PV N°7 du 16 Janvier 2024.

### **Rappel décision du 22.01.2022 du Comité de Direction du District Gard-Lozère PV N°7**

Le Comité de Direction rappelle aux clubs que :

1/ - Pour toute absence excusée d'une personne convoquée par une commission celle-ci devra faire parvenir au plus tard le jour de l'audition :

- ✓ **Une lettre d'excuse avec justificatif (attestation employeur, copie d'une carte scolaire...)**
- ✓ **Un rapport exposant les faits**

**Pour toute absence non excusée ou absence excusée sans justificatif de la personne convoquée, le club sera sanctionné d'une amende de 35€ par personne absente.**

### **IMPORTANT**

La commission rappelle aux clubs la décision prise par le Comité de Direction du District Gard-Lozère

Conformément à l'art 3 alinéa 3.3.7 du Règlement Disciplinaire de la FFF, le Comité fixe les frais afférents tels que défini :

*Frais de procédure en appel : 130€*

La commission précise qu'en ce qui concerne les mis en cause, devront être OBLIGATOIREMENT munis de leur licence et ce en application des dispositions de l'Article 30 des RG.

Qu'ils peuvent se faire accompagner éventuellement du conseil de leur choix ou à défaut ils peuvent se faire représenter par la personne qu'ils auront désignée dûment mandatée, ou produite leurs observations écrites.

Que les individus mineurs devront être accompagnés d'un parent ou d'une personne représentant l'autorité parentale.

### **APPEL DE OL MAS DE MINGUE**

**Dossier : 2023/2024 - N° 9**



**Match N° 26527815**

**U 17 D 2 Poule E du 10/01/2024 – FC CANABIER/ OL MAS DE MINGUE**

**Score : FC Canabier 1 Ol Mas de Mingue 12**

**Appel en date du 29 Janvier 2024 de Ol Mas de Mingue d'une décision de la Commission CSR PV N°21 du 22/01/2024 publiée le 24/01/2024 à 9H43.**

**Au motif**

*Non-respect Article 167-2 des RG de la F.F.F*

**Décision**

*La commission dit :*

*Match perdu par pénalité à O. Mas de Mingue pour en reporter le bénéfice à FC Canabier*

La commission,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme

Après rappel des faits et de la procédure

Régulièrement convoqués il est noté la présence de :

**v Club de O MAS de MINGUE**

Mr SAOUDI Mounir Correspondant du club

**v Club de FC CANABIER**

Mr DENIZE Sylvain Educateur U 17

Vu les pièces figurant au dossier,

Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr SAOUDI Mounir Correspondant de O MAS de MINGUE prend la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire.

- Il s'avère que les joueurs figurant sur la feuille de match catégorie U 17 D 2 du 10/01/2024 FC Canabier/O Mas de Mingue étaient régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre, dans la mesure où le dernier match effectué par l'équipe évoluant dans la catégorie supérieure (U16R1) NIMES GAZELEC/O MAS DE MINGUE du 16/12/2023, constituait un match de Coupe d'Occitanie dont le règlement stipule que c'est l'équipe au plus haut niveau de compétition qui est engagée en l'espèce celle de U 16 R 1 pour Ol Mas de Mingue.
- Après examen de la feuille de match de la rencontre NIMES GAZELEC/O MAS DE MINGUE du 16/12/2023, il s'avère qu'il figure le joueur du Mas de Mingue EL MEFTAH Elyas, ce dernier n'ayant toutefois pas participé à la rencontre.

**PAR CES MOTIFS**

**La Commission,**



Dit réserve d'avant match du FC Canabier : **NON FONDEE**

Réforme la décision de première instance et homologue le résultat acquis sur le terrain.

Pas de droit d'appel

## **APPEL DE OL MAS DE MINGUE**

**Dossier : 2023/2024 - N° 10**

**Match N° 26527891**

**U 17 D 2 Poule E du 28/01/2024 – OL MAS DE MINGUE/AS VERS**

**Score : OI Mas de Mingue 16 AS Vers 3**

**Appel en date du 9 Février 2024 de OI Mas de Mingue d'une décision de la Commission CSR PV N°23 du 05/02/2024 publiée le 06/02/2024.**

### **Au motif**

*Non-respect Article 167-2 des RG de la F.F.F*

### **Décision**

*La commission dit :*

*Match perdu par pénalité à O. Mas de Mingue pour en reporter le bénéfice à AS Vers*

La commission,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme

Après rappel des faits et de la procédure

Régulièrement convoqués il est noté la présence de :

#### **v Club de O MAS de MINGUE**

Mr SAOUDI Mounir Correspondant du club

#### **v Club de AS VERS**

Absent (présence facultative)

Vu les pièces figurant au dossier,

Après débat contradictoire,

Après en avoir délibéré hors de la présence des intéressés et des personnes non-membres, Mr SAOUDI Mounir Correspondant de O MAS de MINGUE prend la parole en dernier, conformément au Règlement Disciplinaire.

- Il s'avère que les joueurs figurant sur la feuille de match catégorie U 17 D 2 du 28/01/2024 O Mas de Mingue/AS Vers étaient régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre, dans la mesure où le dernier match effectué par l'équipe évoluant dans la catégorie supérieure (U16R1) était Atlas Paillade/O. Mas de Mingue du 27/01/2024, constituait un match de Coupe d'Occitanie dont le règlement stipule que c'est l'équipe au plus haut niveau de compétition qui est engagée en l'espèce celle de U 16 R 1 pour OI Mas de Mingue.



## PAR CES MOTIFS

La Commission,

Dit réserve d'avant match de l'AS Vers : **NON FONDEE**

**Réforme** la décision de première instance **et homologue le résultat acquis sur le terrain.**

Pas de droit d'appel

LE PRESIDENT

M. QUENIN

LA SECRETAIRE de SEANCE

P. SAINT-PIERRE



## COMMISSION CHAMPIONNATS ET COUPES

### Procès-verbal N°27 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Judi 22 Février 2024
À :	10h30
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr LUGUEL Claude, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)**

**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## Approbation des procès-verbaux

*La Commission approuve le PV N° 26 de la réunion du Jeudi 15 Février 2024.*





## MODIFICATIONS AU CALENDRIER

### Dépt 2 Poule A

Match N°26272468

**U.S. GARONNAISE (D2) / AV S ROUSSON 2 (D2)** du 03/03/2024 à 15h00

La rencontre **U.S. GARONNAISE (D2) / AV S ROUSSON 2 (D2)** initialement prévue le 03/03/2024 est avancée au **Samedi 02/03/2024 à 19h00** sur le stade JOSEPH ZANON à GARON. (Accord des deux clubs)

### Dépt 4 Poule B

Match N°26845760

**U.S. DU TRÈFLE (D4) / FC BOISSET GAUJAC 2 (D4)** du 24/03/2024 à 12h00

La rencontre **U.S. DU TRÈFLE (D4) / FC BOISSET GAUJAC 2 (D4)** initialement prévue le 24/03/2024 est avancée au **Dimanche 03/03/2024** sur le stade de la ROYALETTE à SOMMIERES. (Accord des deux clubs)

### Dépt 4 Poule D

Match N°26296952

**O.C BELLEGARDE (D4) / O. FOURQUÉSIEEN 2 (D4)** du 25/02/2024 à 15h00

La rencontre **O.C BELLEGARDE (D4) / O. FOURQUÉSIEEN (D4)** initialement prévue le 25/02/2024 est reportée au **Dimanche 03/03/2024 à 15h00** sur le stade de la CLAIRETTE à BELLEGARDE. (Accord des deux clubs)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

### Le Secrétaire de séance

Mme Cendrine MENUDIER



COMMISSION DES JEUNES

### Procès-verbal n°27 Commission des Compétitions Jeunes.

Réunion du : Jeudi 22 février 2024

À : 14H00 au District

Présidence : M. Bernard BARLAGUET



Présent(e)s : MRS. Jean Pierre RIEU. Patrick AURILLON. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN. Denis LASGOUTE. Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°26 de la réunion du 15 Février 2024

## COUPE GARD LOZERE

Dates des prochains tours :

- U19 aura lieu le samedi 2 mars 2024 à 15h00.
- U17 aura lieu le samedi 2 mars 2024 à 15h00.
- U15 aura lieu le dimanche 3 mars 2024 à 10H00.

**COUPE GARD LOZERE U17 (non diffusable sur FOOT CLUB ou site du DISTRICT) concernant la première rencontre :**

- ✓ **NIMES MAS DE MINGUE/FC RAIA ALES ou US TREFLE**
- ✓ FOOT TERRE CAMARGUE/NIMES GAZELEC
- ✓ POULX/AIMARGUES CABASSUT
- ✓ PAYS UZES/N. LASSALIEN

## COUPE OCCITANIE (LIGUE)

Les prochains tours (les 1/8<sup>ème</sup>) seront programmés les 09 et 10 MARS 2024

## RETOUR CSR

### U14/U15 D1 POULE A

LANGLADE FC/ENT VEZENORFES CURIVERS du 04.02.2024

Dit match perdu par pénalité à FC LANGLADE pour en reporter le bénéfice à EF VEZENOBRES CRUVIERS 1.

### U14/U15 D3 POULE C

AS POULX 2/RC GENERAC 2 du 11.02.2024

Dit match perdu par pénalité à RC GENERAC 2 pour en reporter le bénéfice à AS POULX.



## RETOURD APPEL

### U17 D2 POULE B

NIMES MAS DE MINGUE/AS VERS du 28.01.2024

La commission infirme la décision et dit match à homologuer en son résultat.

### U17D2 POULE B

FC CANABIER/NIMES MAS DE MINGUE du 10.01.2024

La commission infirme la décision et dit match à homologuer en son résultat.

## MODIFICATIONS RENCONTRES

### U17D1 POULE B

Suite à la qualification d'UZES en COUPE OCCITANIE U17 contre CARACASSONNE le 09.03.2024, la commission a décidé de reprogrammer la rencontre de CHAMPIONNAT **ES PAYS UZES/N. GAZELEC du 09.03.2024 au Mercredi 27 mars 2024 à 15H00** sur les installations de PAUTEX UZES (**décision de la Commission**).

### U19D1 POULE UNIQUE

Suite à la qualification de l'AS SAINT PRIVAT DES VIEUX en COUPE OCCITANIE U19 contre BAGNAC LE 09.03.2024, la commission a décidé de reprogrammer la rencontre de CHAMPIONNAT **AS ST PRIVAT/AS POULX du 09.03.2024 à une date ultérieure (décision de la Commission)**

### U17D2 POULE B

THEZIERS/CANABIER du 17.03.2024 **est avancée au samedi 16 Mars 2024 à 17H00 sur les installations de THEZIERS (accord des deux équipes).**

### U15D3 POULE B

LANGLADE FC2/GC QUISSAC du 25.02.2024 **aura lieu le dimanche 03 Mars 2024 à 10H00 sur les installations de LANGLADE (accord des deux équipes)**

### U14TERRITOIRE GARD HERAULT

NIMES MAS DE MINGUE/ST JEAN DU PIN du 03.03.2024 **aura lieu le samedi 02 Mars 2024 sur les installations de HENRI NOEL NIMES à 16H00 (accord des deux équipes).**

### U15D3 POULE B

FC MOUSSAC/US MONOBLET 2 du 25.02.2024 **aura lieu le samedi 2 Mars 2024 sur les installations de MOUSSAC (accord des deux équipes).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,  
Bernard BARLAGUET**



## COMMISSION FEMININES

### Procès-verbal n°11 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 16 février 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Sophie Margaux LAGANDRE et Léa PHEULPIN
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA, Martine JOLY Nadine GRECO Mr Michel COLLADO, Christian TAVES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.**

#### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°10 de la réunion du 19 janvier 2024

#### Coupe André VIGIER seniors à 8 1/4 de finales

**Le tirage au sort a été effectué par Mrs Teddy GRAS et Lucas LESCURE et a donné lieu aux rencontres suivantes :**

- ANDUZE SC /SUMENE ES
- ST HILAIRE LA JASSE / ALL FIVE ACADEMIE
- AIMARGUES St O /MONOBLET US
- GALLICIAN GC / Ent. CALVISSON VAUNAGE

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier nommé, le dimanche 17 mars 2024

#### Coupe André VIGIER U15 F à 8 1/4 de finales

**Le tirage au sort a été effectué par Mrs Teddy GRAS et Lucas LESCURE et a donné lieu aux rencontres suivantes :**

- STADE BEUCAIROIS /LANGLADE FC



- FOOT TERRE CAMARGUE / MONOBLET US
- QUISSAC GC / BAGNOLS PONT
- AIMARGUES St O / ES MARGUERITTES
- 

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier nommé, le samedi 16 mars 2024

#### La Présidente,

Bernadette FERCAK

#### La Secrétaire de séance,

Margaux Sophie LAGRANDE



## COUPE GARD-LOZERE

### Les quarts de finale à la loupe

C'est au siège du district qu'a eu lieu récemment le tirage au sort des quarts de finale de la coupe Gard-Lozère. Regardons dans le détail les rencontres qui sont programmées le dimanche 10 mars.

**MOUSSAC (D2) - REDESSAN (D2)** : ce sera la troisième confrontation de la saison entre les deux équipes qui participent toutes les deux au championnat de D2 dans la poule A, une compétition que domine largement Moussac. A l'aller, Moussac l'avait d'ailleurs nettement emporté 4-1. Le match retour est prévu dimanche 25 février, deux semaines donc avant ce quart. Dans cette épreuve, les deux équipes restent l'une et l'autre sur une belle performance, face à Générac, club de D1 pour Moussac, face à Marguerittes, club de R3 pour Redessan.

Moussac a sorti Anduze (0-0, 4 tab à 2), Cabassut (3-1) et Générac (2-2, 1 tab à 3). Redessan a successivement éliminé Bouillargues (0-1), Langlade (2-1) et Marguerittes (0-0, 4 tab à 1).

**LA GRAND COMBE (D1) - NÎMES-PISSEVINVALDEGOUR (D1)** : deuxième match de ces quarts entre deux équipes d'un même niveau et troisième confrontation également. L'une a déjà eu lieu. Sur leur terrain, lors du match aller de championnat, les Cévenols l'ont nettement emporté (7-1). Les deux équipes vont



jouer l'une contre l'autre deux fois en une semaine puisque le match de coupe fera suite au match retour du championnat. La dynamique est favorable à La Grand Combe qui joue les premiers rôles alors que les Nîmois sont derniers. Mais la coupe recèle parfois un parfum particulier...

La Grand Combe a sorti Poulx (3-2), Alès (1-0) et

Remoulins (1-7). Nîmes- Pissevin-Valdegour a sorti Caissargues (1-3), Manduel (3-5) et Rodilhan (2-2, 2 tab à 4).

**FOURQUES (D2) - NÎMES-CHEMIN-BAS (R2)** : depuis son entrée en lice, Fourques a déjà bousculé deux fois la hiérarchie contre des équipes de D1, Val de Cèze et Sumène. La difficulté va monter de plusieurs crans pour les Fourquésiens face à des Nîmois qui, pour leur part, restent sur trois qualifications acquises à l'extérieur, dont deux face à des équipes de ligue (Bagnols-Pont et Vauvert), signe d'une certaine solidité.

Fourques a successivement éliminé Rochefort

(2-3), Val de Cèze (4-4, 4 tab à 5), Sumène (1-2) et Saint-Privat-des-Vieux (3-2). Nîmes Chemin bas a sorti Canabier (0-4), Bagnols-Pont (1-2) et Vauvert (0-2).

**FC VATAN (D3) - AIGUES-MORTES (R1)** : cinq divisions d'écart ! Le dernier quart de finale constituera le choc des extrêmes entre la plus petite équipe encore en lice et le plus gros, qui plus est tenant du trophée. Yann Baptiste, l'entraîneur alésien, aurait aimé affronter encore une équipe de district. Manqué. Il n'en demeure pas moins que son équipe ne boudera pas son plaisir de se mesurer aux Aigues-Mortais. Un beau défi et un match à aborder sans la moindre pression.

Le FC Vatan a successivement éliminé Canaules

(0-3), Tavel (3-2), Garons (2-2, 2 tab à 3) et Calvisson (4-1). Aigues-Mortes a sorti Monoblet (0-3), Vergèze (0-2) et Bessèges (1-3).



## COUPE ANDRE-GRANIER

### Des quarts équilibrés

Dans la foulée du tirage au sort des quarts de finale de la coupe Gard-Lozère a eu lieu celui des quarts de la coupe André-Granier. Trois des quatre matches auront des allures de championnat.

La D3 aura son choc avec le match entre Saint-Julien-de-Peyrolas et All five académie.

Deux clubs de D2 sont également assurés d'être dans le dernier carré puisque le FC Canabier sera opposé à l'AS Saint-Christol alors que Saint-Martin-deValgalgues recevra Vézenobres-Cruviers-Lascours.

La dernière rencontre sera un derby dans le Gard rhodanien entre Gaujac (D3) et Val de Cèze (D1). Deux divisions séparent les deux équipes. De quoi sans doute donner des idées à Gaujac. Les rencontres sont également programmées le 10 mars.

# FIN...